QUE SAVONS-NOUS DE LA GUÉRISON MIRACULEUSE DE GIOVANNI ANTONIO ANTONIANI ?

En ce qui concerne Giovanni Antonio Antoniani (Jean-Antoine Antoniani), voici ce que je sais grâce à l'étude que je mène sur les dossiers romains de béatification et de canonisation, mais aussi grâce à des amis prêtres italiens.

Premièrement, le contexte du miracle de Jean-Antoine Antoniani

Atteint d'une hernie, Antoniani attribua sa guérison soudaine et inexpliquée à l'intercession de Benoît-Joseph Labre peu après la mort de ce dernier en 1783. Donc, dans les premiers miracles cités dans la toute première édition de la *Position Super Dubio* de 1787.

Les notes historiques du Miracle : Le Summarium de 1787

Dans le volume de 1787, les trois notices sont groupées dans le *Summarium* n° 53, aux pages imprimées 488-491. Le n° 53 est donc bien une pièce de la série originale du *Summarium* de 1787, et non une apparition tardive de 1819.

La séquence est exactement :

N° 53 — Joannes Antonius Antoniani

« Professione Notarius, molesta Hernia divexatus, ita ut sine cingulo ambulare non posset, implorata Servi Dei ope, omnino liber remanet. » Soit en français : *« Jean-Antoine Antoniani, notaire de profession, souffrant d'une hernie douloureuse au point de ne*

pouvoir marcher sans ceinture, après avoir imploré le secours du Serviteur de Dieu, demeure complètement guéri. »

La localisation donnée immédiatement par le volume est : *« Ibidem in Paræcia S. Mariæ Transpontinæ. »* Donc : paroisse de Sainte-Marie-du-Transtévère / Santa Maria in Trastevere, selon la terminologie paroissiale de l'époque.

Cependant, curieusement, le *Summarium* de 1787 au n° 53 ne donne aucun numéro de témoin, aucun folio de procès et aucune interrogation.

À l'époque 1783, nombreux sont les miracles rapportés sur le tombeau du saint et la guérison de Jean-Antoine Antoniani est inscrite dans le *Summarium* de 1787, portant sur un miracle rapporté et intégré à la documentation de la Cause, mais cela n'est pas encore une reconnaissance canonique du miracle à cette époque. En effet, le *Dubium* de 1787 porte sur : « An sit signanda Commissio Introductionis Causæ », c'est-à-dire, en substance, il fallait signer la commission permettant l'introduction de la Cause de guérison.

Les années passent et 32 ans plus tard, nous retrouvons ceci dans le nouveau Summarium de 1819 :

Une déposition appartenant au *Processus Informativus Romanus*, puisque le n° 39 est placé à l'intérieur même du catalogue intitulé *Miraculorum, quorum probationes desumpta sunt in Processibus Apostolico, et Informativo in Urbe constructis.* (Traduction Deepl : *Miracles, dont les preuves sont tirées des procès apostoliques et d'enquête menés à Rome.*)

Le nom Jean-Antoine Antoniani réapparaît dans le tome II du *Summarium* de 1819.

Summarium, tome II, p. 968 dans le fichier *Summarum tome 2;* p. 964 dans le fichier *Summarum 1819.*

Le passage est le n° 39, dans la liste des grâces/miracles rapportés et la même formulation que dans le *Summarium* de 1787 :

« 39. Joannes Antonius Antoniani Professione Notarius molesta Hernia divexatus, ita ut sine cingulo ambulare non posset, implorata Ven. Servi Dei ope, omnino liber remanet. » (Traduction Deepl : *Jean-Antoine Antoniani, notaire de profession, souffrait d'une hernie gênante qui l'empêchait de marcher sans ceinture; après avoir imploré l'aide du vénérable serviteur de Dieu, il fut complètement guéri.*)

Idem dans le lieu indiqué dans la mise en page : *Paracia S. Mariæ Transpontina*, c'est-à-dire la paroisse de Santa Maria in Trastevere / Transpontina.

Après avoir trouvé la correspondance dans les deux dossiers, j'ai repris la recherche de manière plus large, en croisant le *Summarium* de 1819, tome II, et les autres dossiers dont je dispose. Le résultat est intéressant, mais il faut surtout distinguer ce que les procès permettent réellement d'établir de ce que l'on pourrait être tenté de déduire.

Voici ce que dit exactement le *Summarium* de 1819 : Le cas apparaît dans le *Summarium*, au n° 28, parmi une série de guérisons

attribuées à l'intercession de Benoît-Joseph Labre. Il porte le numéro 39 :

« In Paræcia S. Mariæ Transpontina. »

« 39. Joannes Antonius Antoniani Professione Notarius molesta Hernia divexatus, ita ut sine cingulo ambulare non posset, implorata Ven. Servi Dei ope, omnino liber remanet. »

Le texte signifie :

« Dans la paroisse de Sainte-Marie de la Transpontine. »

« Jean-Antoine Antoniani, notaire de profession, souffrant d'une hernie douloureuse, au point de ne pouvoir marcher sans bandage, après avoir imploré le secours du Vénérable Serviteur de Dieu, demeure complètement guéri. »

Un point est particulièrement important : le texte ne donne ni l'âge de Jean-Antoine Antoniani, ni la date de la guérison, ni le nom d'un médecin, ni la date d'un interrogatoire, ni le numéro d'un témoin. Il s'agit d'une notice très condensée, identique au dossier de 1787. J'ai ensuite étudié les autres dossiers dont je dispose, celui de 1828, puis dans les dossiers des miracles de 1853, 1857 et 1869. Les occurrences retrouvées renvoient essentiellement au passage du *Summarium* de 1787 et 1819.

Cela signifie que je ne peux pas actuellement identifier un « témoin n° X » qui aurait déposé sur la guérison de Jean-Antoine Antoniani !

D'après l'avis des personnes que j'ai consultées, cela suggère que le cas d'Antoniani est présenté en 1787 et en 1819 comme un fait

miraculeux antérieurement rapporté dans la documentation de la Cause, mais qu'il n'a pas été retenu ensuite, ni développé ou juridiquement instruit dans le dossier des miracles qui servira ensuite aux étapes canoniques ultérieures. Il faut donc rester prudent avec l'expression *« procès apostolique de Jean-Antoine Antoniani »*, car il n'existe pas de témoin oculaire ni d'interrogatoire spécifique de Jean-Antoine Antoniani dans un procès apostolique. On peut seulement établir que le miracle était connu des rédacteurs du *Summarium* de 1787 et de 1819 et qu'il était attribué à l'intercession du Vénérable Benoît-Joseph Labre. C'est par ailleurs une formulation qui indique une guérison obtenue après invocation du Serviteur de Dieu, mais en l'absence de date, elle ne permet pas de déterminer si elle eut lieu immédiatement, le jour même du 16 avril 1783, ou après une neuvaine ou dans d'autres circonstances. On serait même tenté de croire, vu l'absence de circonstances, que cela se serait produit *dans la paroisse de Sainte-Marie de la Trastevere.*

En conclusion du Summarium

Le fait que le rédacteur du *Summarium* ait conservé ce cas parmi les miracles anciens, alors qu'il donne immédiatement après des références judiciaires extrêmement précises pour d'autres guérisons, peut indiquer que le dossier de Jean-Antoine Antoniani appartenait à une documentation antérieure ou à un procès secondaire qui n'a finalement pas été développé dans les *Summarium* des miracles ultérieurs.

Ce que m'ont appris mes contacts en Italie, une seule chose est certaine : le miracle est bien réel, mais il n'a pas donné de conclu-

sion ultérieure pour la béatification et la canonisation du saint Pèlerin. Cependant, Joannes Antonius Antoniani est effectivement une figure centrale du procès de béatification de Saint Benoît-Joseph Labre. Sa guérison miraculeuse a été officiellement retenue et versée au dossier juridique de la Congrégation des Rites : (*Summarium Super Dubio*).

Frère Alexis, fl
30 septembre 2026